

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 19 / 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre
le 22 février à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 13 février 2024

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, GARCIN Michel, ARMANET Carole, GICQUEL Mathieu, GARCIN Valérie.

Absents : CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole) ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge), HOUSSET Raphael.

Secrétaire de séance : GICQUEL Mathieu

OBJET : Travaux de renouvellement des réseaux AEP de Fontgillarde

Madame le Maire rappelle les enjeux de ces travaux.

Les Réseaux aciers d'origines (1955/57) présents sur la commune posent de nombreux problèmes de fuites. Les états de corrosions constatés lors des interventions de réparation de fuites laissent présager du caractère d'urgence que représente le renouvellement de ces réseaux.

Le département des Hautes-Alpes prévoit la reprise du revêtement de la RD205 en 2025, route sous laquelle se trouve près de 50% du linéaire de réseau de Fontgillarde. Le projet consiste donc à reprendre la totalité des réseaux de distribution d'eau potable de Fontgillarde se trouvant sous ou à proximité de la route départementale 205.



Plan du projet de renouvellement des réseaux de Fontgillarde

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Etude	21 829.00 €	Agence de l'eau 50%	120 059.5 €
Travaux	218 290.00 €	Département des Hautes Alpes 30%	72 035.70 €
		Autofinancement 20%	48 023.80 €
TOTAL	240 119.00 €	TOTAL	240 119.00 €

Après en avoir délibéré et voté par :

Voix POUR : A l'unanimité

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux AEP de Fontgillarde, l'aide des financeurs ci-dessus.

APPROUVE l'exposé du Maire ;

APPROUVE le projet et son contenu ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation du projet actualisés ;

S'ENGAGE à préfinancer l'opération et à inscrire cette dépense au budget ;

AUTORISE le Maire à formuler les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

S'ENGAGE à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;

Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de l'envoi en sous-préfecture le :

GARCIN Valérie



1^{er} adjoint R.A.